

RÈGLEMENT – JEU CONCOURS La Ferme Grandeur Nature du 18/04/2025 au 12/05/2025

Article 1. ORGANISATION DU JEU

AGRIAL, Société Coopérative Agricole à capital variable dont le siège social est 4 rue des Roquemonts à CAEN 14000 RCS CAEN 428 611 719, n° d'agrément 10571 (ci-après « l'Organisateur ») organise du 18/04/2025 à 12h00 au 12/05/2025 à 9h00 Heures d'Europe Centrale (ci-après « Durée du Jeu ») un jeu gratuit (à l'exception du remboursement des frais de connexion) et sans obligation d'achat dénommé : « JEU CONCOURS La Ferme Grandeur Nature du 18/04/2025 au 12/05/2025 » (ci-après le « Jeu »).

Ce Jeu est accessible à l'adresse Internet suivante : <https://www.facebook.com/lafermegrandeurnature> (publication) et <https://www.instagram.com/lafermegrandeurnature> (publication) (ci-après désigné « les Sites » ou individuellement le « Site »)

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les Sites ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur les Sites et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur les Sites et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent Règlement (ci-après le « Règlement ») définit les règles juridiques applicables pour ce Jeu. Ce Jeu n'est ni associé à, ni géré, ni parrainé par Facebook et Instagram.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure de plus de 13 ans, résidant en France (dont Corse et DROM-COM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et des magasins dans lesquels se déroule le Jeu et de leurs sociétés apparentées ainsi que de leur famille. Ce Jeu n'est pas accessible aux mineurs de moins de 13 ans en raison des conditions d'utilisation de Facebook/Instagram.

Pour la participation d'un mineur de moins de quinze (15) ans, une autorisation de son parent (titulaire de l'autorité parentale) ou de son représentant légal majeur (ci-après le « Parent ») est exigée notamment en raison de la collecte des données personnelles conformément à la réglementation. L'Organisateur enverra un email à l'adresse du Parent communiquée par le participant mineur afin que le Parent confirme son consentement à la participation de son enfant.

2.2 Ce Jeu est accessible sur les Sites Internet : <https://www.facebook.com/lafermegrandeurnature> et <https://www.instagram.com/lafermegrandeurnature>

2.3 Les participants ne peuvent faire appel à des forums de jeu pour favoriser leurs chances de gagner (par exemple, en recevant un nombre de vote des autres membres du forum de jeu auquel ils sont affiliés). Toute participation initiée avec un email temporaire tel que @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us ne sera pas considérée comme valide et sera exclue. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

2.4 La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonnes conduites,...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les Participants devront :

Sur Facebook :

- Être abonnés à la page Facebook officielle La Ferme Grandeur Nature
- Préciser sur quel lieu (soit Grandchamp des Fontaines (44), soit Villebadin (61)) le lot pourra être récupéré en commentant la publication
- Pour valider leur participation : les internautes doivent respecter toutes les conditions citées ci-dessus relatives au Site concerné.

Sur Instagram :

- Être abonnés au compte Instagram officiel @lafermegrandeurnature
- Préciser sur quel lieu (soit Grandchamp des Fontaines (44), soit Villebadin (61)) le lot pourra être récupéré en commentant la publication
- Pour valider leur participation : les internautes doivent respecter toutes les conditions citées ci-dessus relatives au Site concerné.

A toutes fins utiles, il est précisé que le participant doit s'abstenir dans son commentaire de tous propos, sans que cette liste ne soit limitative :

- à caractère vulgaire, pornographique, raciste, pédophile ou portant atteinte aux mineurs ;
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;
- portant atteinte à la vie privée, aux droits à l'image des tiers et/ou en contradiction avec les lois en vigueur ;
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ;
- reproduisant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, tel que mais sans que cette liste ne soit exhaustive, une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, un brevet etc.

La participation au Jeu de l'Organisateur s'effectue exclusivement par voie électronique, sur les Sites, et elle est individuelle. Aucune participation réalisée en dehors de la Durée du Jeu ne sera examinée par l'Organisateur.

Le Jeu étant accessible depuis la plateforme Facebook (par le biais de publicités et de posts), ainsi que Instagram (par le biais de posts et de stories), en aucun cas les sociétés Facebook et Instagram ne seront tenues responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du Site.

Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur les Sites pour valider leur participation.

Le Participant certifie que les données saisies dans la cadre de la participation au Jeu sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et de l'octroi du Lot. Une fois inscrit, le Participant aura la possibilité de modifier ses informations personnelles.

Les Participants sont informés que les données renseignées dans le cadre de la participation au Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des Lots. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, le Participant devra se conformer strictement (i) au présent Règlement ainsi (ii) qu'aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de l'Organisateur et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Article 4. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le 12/05/2025, après 9h00 Heures d'Europe Centrale.

Les gagnants seront annoncés dans la journée suivant le tirage au sort par le biais d'un message privé de la part de l'Organisateur sur le site de Facebook, par le biais d'un message privé de la part de l'Organisateur sur le site Instagram, les informant qu'ils ont gagné. Ils seront invités à échanger avec l'Organisateur en message privé pour connaître la nature du Lot gagné et les modalités pour en bénéficier (ci-après l'« Entretien »). Lors de cet Entretien, l'Organisateur devra recueillir le consentement de chaque gagnant pour la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel nécessaires à l'attribution du Lot (à savoir le nom et prénom du gagnant). Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'une semaine à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et l'Organisateur pourra disposer librement du Lot, notamment mais non exclusivement, il pourra décider de l'attribuer à un nouveau gagnant.

Les gagnant-es autorisent la société AGRIAL à publier leur nom, prénom et/ou leur pseudonyme sur Internet. Les gagnant-es autorisent également la société AGRIAL à publier une photo, d'eux sur les Sites, prise lors de la remise des Lots. Le Lot sera remis en main propre aux gagnants lors de l'événement La Ferme Grandeur Nature, au lieu choisi par ces derniers. Les gagnants peuvent s'opposer à ce que leur identité soit publiquement divulguée à des fins promotionnelles, soit en le précisant à l'Organisateur par message privé sur le réseau social, soit par voie postale ou par email à l'adresse indiquée dans l'article 7 du présent règlement.

Tout Lot non réclamé dans le délai d'une (1) SEMAINE après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son pseudonyme dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les services en ligne de l'Organisateur et/ou, le cas échéant, ceux de ses partenaires et sur tout service en ligne ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le Lot gagné.

Article 5. LE LOT

Le Jeu est doté des Lots suivants attribués aux gagnants.

Description des Lots :

- 4 chèques d'un bon d'achat LaMaison.fr d'une valeur de 50 € TTC (soit deux par Site et par lieu de l'événement)
- ainsi que des Goodies pour les gagnants.

Les Lots offerts sont strictement nominatifs et ne peuvent donc pas être cédés à une autre personne. En outre, l'Organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux Lots proposés, une dotation de valeur équivalente ou de caractéristiques proches, sans contestation possible de la part des Participants.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du Lot gagné, dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il perd le bénéfice complet dudit Lot et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. De plus, le gagnant n'ayant pas réclamé son Lot dans les délais impartis sera considéré comme y avoir définitivement renoncé. L'Organisateur pourra disposer du Lot perdu librement et pourra notamment, mais non exclusivement, décider de l'attribuer à un nouveau gagnant.

Le gagnant du Jeu autorise toute vérification concernant son identité et son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci. De même, l'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent Règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise des Lots seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les Lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les Lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, l'Organisateur n'est pas tenu de faire parvenir un quelconque Lot au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de sa participation, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des Lots. Il ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des Lots.

De même, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si les Lots sont endommagés en raison des opérations de transport. Il décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état des Lots à la remise.

Article 6. UN SEUL PRIX PAR FOYER

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois, sur chaque Site, pendant toute la Durée du Jeu.

Chaque personne désireuse de jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le post relatif au Jeu rédigé sur les Sites ainsi qu'au présent Règlement internet.

Les informations laissées sur les Sites par la personne désireuse de jouer seront transmises à l'Organisateur.

Les inscriptions incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent Règlement entraînent la disqualification du Participant.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas du dysfonctionnement de la messagerie privée de chaque Site.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Responsable de traitement : le traitement est mis en œuvre par l'Organisateur, responsable de traitement.

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la participation au jeu-concours et la remise des lots.

Base légale : article 6.1.a du RGPD - le traitement est mis en place par la Société Organisatrice sur la base du consentement des participants.

Dans l'intérêt légitime de la Société Organisatrice, les données pourront également être utilisées à des fins de prévention de la fraude.

Données traitées et personnes concernées

Catégories de données traitées : : prénom, nom / pseudonyme sur le réseau social de tous les participants ; adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail des gagnants. En cas de contrôle de la bonne application des règles, l'organisateur pourra vous demander une copie de votre carte d'identité ou passeport, recto verso, en cours de validité afin de justifier votre identité.

Source des données : les données sont collectées directement auprès des participants.

Caractère obligatoire du recueil des données : les données sont obligatoires pour la participation au jeu concours et la remise des lots.

Destinataires des données

Catégories de destinataires : les données sont destinées à l'Organisateur ainsi qu'à l'agence de communication en charge de la gestion du jeu.

Transferts de données hors UE

Durée de conservation des données : les données ne seront pas extraites du réseau social par l'Organisateur et par conséquent ne feront l'objet d'aucun traitement informatisé. Les données seront conservées 1 mois.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition ou à la limitation du traitement. Les gagnants ont notamment le droit de s'opposer à ce que leur identité soit publiquement divulguées à des fins promotionnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au service RGPD de la Société Organisatrice

- Par voie postale :
AGRIAL
Responsable RGPD Groupe
CS 35051
14050 Caen Cedex 4
- Par courriel : rgpd.groupe@agrial.com

En outre, si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande concernant le traitement de vos données personnelles par la Société organisatrice, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.

Article 8. RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE/PROLONGATION/ANNEXES

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

L'Organisateur précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le Participant vers d'autres sites web, indépendants de l'Organisateur. Dans ce cas, l'Organisateur ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun Participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre les Sites et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des Site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit pas que les Sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le Participant de quelque façon que ce soit.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La responsabilité de l'Organisateur se limite au montant global maximum du Lot mis en jeu.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Participant au Jeu.

En conséquence, l'Organisateur du Jeu ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur les Sites et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur les Sites
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que l'Organisateur du Jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au(x) Site(s).

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

L'Organisateur se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout Participant au Jeu qui serait considéré par L'Organisateur comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque Lot, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via les Sites.

L'Organisateur se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. L'Organisateur pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (notamment mais non exclusivement incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent Règlement de Jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les Participants et/ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 9. RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation à ce Jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 16/06/2025, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'Organisateur du Jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

L'Organisateur sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du Règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent Jeu.

Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 11. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce Règlement est disponible sur le site internet de La Ferme Grandeur Nature : <https://lafermegrandeurnature.fr/>

Article 12. LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.